

INSTALLATION DE MONSIEUR MANUEL OSORIO EN
REPLACEMENT DE MADAME SYLVIE BLOT, DEMISSIONNAIRE.

**I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU 29 NOVEMBRE 2010.**

Vote : Pour à l'unanimité

II – COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE

- *Décision n° 1/2011 : signature d'une convention avec l'OPHIS
pour l'étude de la 2^{ème} tranche de l'Avenue de la Gare.*

- *Exercice du droit de préemption sur la parcelle BR n°141 place
de la Cité Administrative. DIA n° 06312510T0049.*

III - AFFAIRES URBAINES ET TRAVAUX

**III/1 – PRESENTATION DU PLAN GLOBAL
D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE
(PADD) DE LA CCPC PAR MONSIEUR SERGE THEALLIER
ET MADAME AMANDINE GOULFERT.**

**III/2 – DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (DIA) –
POUR INFORMATION**

**III/3 – MISE EN DELIBERATION DE L'EXERCICE DU
DROIT DE PREEMPTION SUR LES PARCELLES BI 227 ET
228 – LE COLOMBIER. DIA N°06312510T0058**

Vote : Contre : 19 Abstention : 6

Exercice du droit de préemption refusé.

**III/4 – VENTE AMIABLE DE LA PARCELLE COMMUNALE
ZO N°252 SITUEE AU LIEU-DIT MARAVEILLE**

1°) **Vend** à l'amiable la parcelle cadastrée section ZO n° 252 de
5 185 m² à Monsieur IKHIWACH Mohamed pour le compte de la
Société ORIANE au prix de soixante dix mille Euroshors taxes
(70 000 Euros hors taxes), hors frais notariés.

2°) **Autorise** la faculté de substitution permettant de réaliser
l'opération par une autre personne physique ou morale (société de
crédit-bail, ici le pool SOGEBAIL / OSEO FINANCEMENT,
SOGEBAIL étant chef de file).

Cette délibération annule et remplace la délibération du 24
septembre 2010. (Dans laquelle il n'était pas précisé que le prix
de vente était hors taxes).

Vote : Pour à l'unanimité

**III/5 – PRIME DE RAVALEMENT DE FACADE SUR UN
IMMEUBE SITUE 10 ET 12 RUE HONORE DE BALZAC**

Accepte le versement de la prime de façade fixée à 457.40 Euros.

Vote : Pour à l'unanimité

IV – AFFAIRES GENERALES

**IV/1 – NOMINATIONS EN REMPLACEMENT DE MADAME
BLOT SYLVIE**

Accepte la nomination de Monsieur OSORIO Manuel en
remplacement de Madame BLOT Sylvie dans la commission Ecole
Jeunesse de la CCPC et dans la 1^{ère} commission communale
Administration générale – Finances.

Vote : Pour à l'unanimité

**IV/2 – DESIGNATION DE DELEGUES
SUPPLEMENTAIRES A LA COMMISSION ECOLE
JEUNESSE DE LA CCPC**

Suite au transfert à la CCPC de l'activité jeunesse, la commune
souhaite être pleinement associée aux décisions et à
l'organisation. Ont été désignés des délégués supplémentaires
représentant la commune : (ces personnes, élues ou non élues,
sont choisies pour leurs connaissances en la matière)

- Monsieur VACHERON Serge
- Madame GOSSELIN Sylvie
- Madame RAYNAUD
- Madame DE SUFIZE Germaine
- Monsieur LAVEST Jean-Michel
- Monsieur OULABBI Mohamed
- Monsieur DELPOSEN Marc
- Madame GUITTARD Paula

Vote : Pour à l'unanimité

**IV/3 – CREATION D'UNE COMMISSION MUNICIPALE
CONSULTATIVE ASSOCIEE AU CHANTIER DES
REMPARTS SUITE AU SINISTRE DU 25 DECEMBRE 2010**

Création d'une commission d'élus consultative fonctionnant
selon le même principe que toutes les commissions actuelles.
Ont été désignés membres de cette commission :

- Monsieur FONLUPT Pierre
- Monsieur IMBERDIS André
- Madame BOURNILHAS Marielle
- Madame CHAMBADE Suzanne
- Monsieur VACHERON Serge
- Madame LAVEST Huguette

Vote : Pour à l'unanimité

**IV/4 – ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES A
L'EPF-SMAF**

Donne son accord aux adhésions à l'EPF-SMAF des communes
de :

TREMOUILLE SAINT LOUP (Puy-de-Dôme),
AIX LA FAYETTE (Puy-de-Dôme),
JENZAT (Allier),
PARAY LE FRESIL (Allier),
SAINT ILLIDE (Cantal),

Et la communauté de communes de :

PONTGIBAUD SIOULE ET VOLCANS (Puy-de-dôme),

Vote : Pour à l'unanimité

V – AFFAIRES FINANCIERES

**V/1 – FIXATION DES TARIFS 2011 – CAMPING POUR LE
FREE WHEELS**

Annule et remplace la délibération du 29/11/2010

CATEGORIES DE CAMPEUR, Avec accès gratuit à la piscine municipale.	TARIF 2010 - PAR PERSONNE	TARIF 2011 - PAR PERSONNE Du 04/08/2011 Au 08/08/2011 Payable à la réservation.
1 personne avec moto	20,00 €***	21,00 €***
1 personne avec voiture	30,00 €***	31,00 €***
1 personne avec camping-car	40,00 €***	45,00 €***

*** Taxe de séjour en sus.

Vote : Pour à l'unanimité

V/2 – OUVERTURE DE CREDITS PAR ANTICIPATION AU VOTE DU BP 2011 – BUDGET PRINCIPAL – SINISTRE REMPART LASDONNAS (ETUDES ET TRAVAUX POUR 60 000 €)- REFECTION BATIMENTS COMMUNAUX POUR UN MONTANT DE 3254.96 €

1°) **Approuve** l'ensemble des propositions présentées (vote par opération) relatives aux ouvertures de crédits par anticipation au vote du Budget Primitif.

2°) **Dit** que l'ensemble de ces décisions seront reprises lors du vote du Budget Primitif 2011.

Vote : Pour à l'unanimité

V/3 – OUVERTURE DE CREDITS PAR ANTICIPATION AU VOTE DU BP 2011 – BUDGET PRINCIPAL – VOIRIE RUE MORIN FOURNIOUX

1°) **Approuve** la proposition présentée (vote par opération) relative aux ouvertures de crédits par anticipation au vote du Budget Primitif, pour un montant de 11 641.72 €.

2°) **Dit** que cette décision sera reprise lors du vote du Budget Primitif 2011.

Vote : Pour : 19 Abstention : 6

V/4 – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 29/11/2010 PORTANT COMPACTAGE ET REPROFILAGE D'EMPRUNTS GARANTIS

Considérant qu'une erreur est survenue lors de la rédaction de cette délibération ;

• **L'article 1 de la délibération en date du 29 novembre 2010 portant compactage et reprofilage d'emprunts garantis est modifié :**

Vote : Pour à l'unanimité

V/5 – DEMANDE DE SUBVENTIONS – AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA LIBERATION

Considérant que le projet d'aménagement de la place de la Libération est estimé pour un coût total de 800 000,00 € HT (Coût de maîtrise d'œuvre compris).

1°) **Adopte** l'avant projet d'aménagement.

2°) **Sollicite** de l'Assemblée Départementale et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne les subventions dans le cadre du FIC, de l'aménagement des routes départementales, de l'eau potable et des eaux usées.

Vote : Pour : 24 Contre : 1

V/6 – NOEL DES ENFANTS DE L'ECOLE MATERNELLE DE L'ISP

1°) **Adopte** l'attribution d'une subvention de 450 €, pour les enfants de Courpière, correspondant à 10 € par enfant (basé sur l'aide publique accordée par la CCPC) pour l'arbre de Noël de l'école maternelle Saint-Pierre de Courpière au titre de l'année 2011.

2°) **Dit** que ces crédits seront prévus au compte 6574 « Subvention de fonctionnement » du budget primitif 2011.

Vote : Pour à l'unanimité

V/7 – REACTUALISATION DE LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ISP

Fixe la participation communale aux dépenses de fonctionnement matérielles des écoles maternelles et primaires de l'Institution St Pierre pour l'année scolaire 2010/2011 au même niveau que l'école publique, soit :

- 620,02 € par élève de Courpière en école maternelle
- 201,77 € par élève de Courpière en école primaire

Vote : Pour à l'unanimité

V/8 – REACTUALISATION DE L'AIDE COMMUNALE POUR LES REPAS DES ELEVES DE L'ISP

Fixe à 1,02 € l'aide de la commune aux élèves de Courpière de l'ISP pour l'année 2010-2011.

Vote : Pour à l'unanimité

V/9 – REMISE GRACIEUSE DE PENALITES SUR TAXE D'URBANISME

Vote : Pour à l'unanimité

V/10 – TRANSFERT DES CHARGES DU SECTEUR JEUNESSE A LA CCPC

1°) **Approuve** la gestion communautaire de l'espace loisirs (11-14 ans) et du relais jeunes (15-18 ans) à compter du 1^{er} janvier 2011,

2°) **Approuve** la reprise du marché par la Communauté de communes, relatif à l'espace jeunes signé entre l'Association Intercommunale d'Animation et la Commune, à partir du 1^{er} janvier 2011,

3°) **Approuve** le nouveau montant d'attribution de compensation de la commune de Courpière à compter de janvier 2011,

Vote : Pour à l'unanimité

V/11 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE LOCATION PRECAIRE ET REVOCABLE – LOGEMENT 22 BD GAMBETTA

Vote : Pour à l'unanimité

VI – AFFAIRES DU PERSONNEL

VI/1 – REGIME INDEMNITAIRE

Adopte la modification du régime indemnitaire à compter du 01/01/2011.

Vote : Pour à l'unanimité

VII – QUESTIONS DIVERSES

VII/1 – DON DE LA COMMUNE DE RUPPERTSBERG

Considérant que la commune de Ruppertsberg souhaite verser à la commune de Courpière les fonds qu'elle a collectés afin que cette dernière les remette à la famille Rogane ;

1°) **Accepte** un don de 1 000.00 € de la commune de Ruppertsberg,

2°) **Dit que** ce don sera entièrement reversé à la famille Rogane,

Vote : Pour à l'unanimité

VII/2 – DEMANDE D'IMMATRICULATION TVA IMMOBILIERE AUX SERVICES FISCAUX

Demande l'immatriculation de la commune de Courpière auprès des services fiscaux en ce qui concerne la TVA Immobilière.

Vote : Pour à l'unanimité